

Des milieux humides d'importance internationale

Riche de 13 000 hectares de milieux humides, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut porte la candidature au label Ramsar afin d'être reconnu au patrimoine mondial des zones humides.



Les milieux humides en Scarpe-Escaut

En Scarpe-Escaut, l'eau est omniprésente. Etangs, tourbières, canaux, marais, nappes superficielles ou souterraines marquent profondément les paysages, l'histoire et la culture de ce territoire. Dans les communes classées Parc, on ne dénombre pas moins de 13 000 hectares de zones humides dont la préservation est un véritable enjeu. A l'échelle mondiale, de nombreux milieux humides ont disparu ou ont été dégradés par le drainage, la construction de barrages, la pollution... Si ces milieux ont longtemps été perçus négativement, désormais les nombreux services qu'ils offrent à l'Homme ont largement été démontrés (meilleure qualité de l'eau, de l'air, lutte contre la sécheresse, les inondations...).



Un label Ramsar?

La convention Ramsar dite aussi "relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau" est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971, à Ramsar, en Iran. Ce label reconnaît les zones humides d'importance majeure et permet ainsi au territoire d'être reconnu au patrimoine mondial des zones humides. Ce label est également l'opportunité de travailler collectivement avec les acteurs du territoire pour développer des projets communs et durables.



Quels enjeux pour un territoire?

Être labellisé Ramsar :

D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Contribue à l'attractivité et au dynamisme du territoire

De nombreux loisirs sont pratiqués et appréciés sur les milieux humides : pêche, chasse, randonnées, VTT, journées découvertes...



Renforce l'éligibilité à d'importants programmes d'aménagements (LIFE, FEDER)

Ramsar peut également permettre d'obtenir des fonds pour l'animation territoriale et la mise en oeuvre d'actions visant à préserver et valoriser les milieux humides.

Reconnaît au territoire un rayonnement international

en étant reconnu au patrimoine mondial des zones humides. C'est aussi appartenir à un réseau solide qui offre aux territoires une visibilité grâce à ses différents outils de communication : site internet, réseaux sociaux, centres d'accueil, fiches sites...

Offre l'opportunité de travailler collectivement

entre communes, avec le PNRSE et d'autres partenaires afin de mener différentes actions (création d'une tour d'observation...). C'est également la chance de pouvoir échanger avec les élus d'autres sites. Ramsar est une aventure d'un point de vue humain, scientifique et institutionnel.

D'UN POINT DE VUE CULTUREL

Anime le territoire

notamment lors de la journée mondiale des zones humides le 2 février où de nombreux événements peuvent être proposés au grand public : conférences, expositions, chantiers nature, randonnées, rallyes d'orientation...

Préserve et met en valeur l'identité du territoire

Les milieux humides sont à l'origine de nombreuses traditions locales, croyances religieuses et sont sources d'inspiration. En Scarpe-Escaut, elles font partie intégrante de l'histoire, de la culture et du paysage. Ces milieux peuvent ainsi conférer à un territoire une image de marque.



D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL

Favorise une protection contre les événements climatiques extrêmes

Les milieux humides jouent un rôle d'éponge. Ils absorbent les précipitations atténuant ainsi l'impact des crues et des sécheresses.

Atténue le changement climatique

Les milieux humides piègent le carbone dans leurs sols.

Protège la biodiversité

spécifique et exceptionnelle des milieux humides qui offrent des conditions de vie particulières et ainsi des interactions fortes entre les espèces.



Assure l'accès à une eau de meilleure qualité

Grâce à leurs rôles dans le cycle de l'eau, les milieux humides participent à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et les besoins liés aux activités agricoles et industrielles. Les zones humides représentent des stations d'épuration naturelle.

D'UN POINT DE VUE SOCIAL

Contribue à maintenir la qualité de vie des habitants

Les milieux humides offrent une diversité de paysages mais aussi la possibilité de créer des espaces récréatifs aménagés (sentiers de randonnée, site de loisirs...). De plus, le contact avec la nature a tendance à réduire le stress et à améliorer la santé.

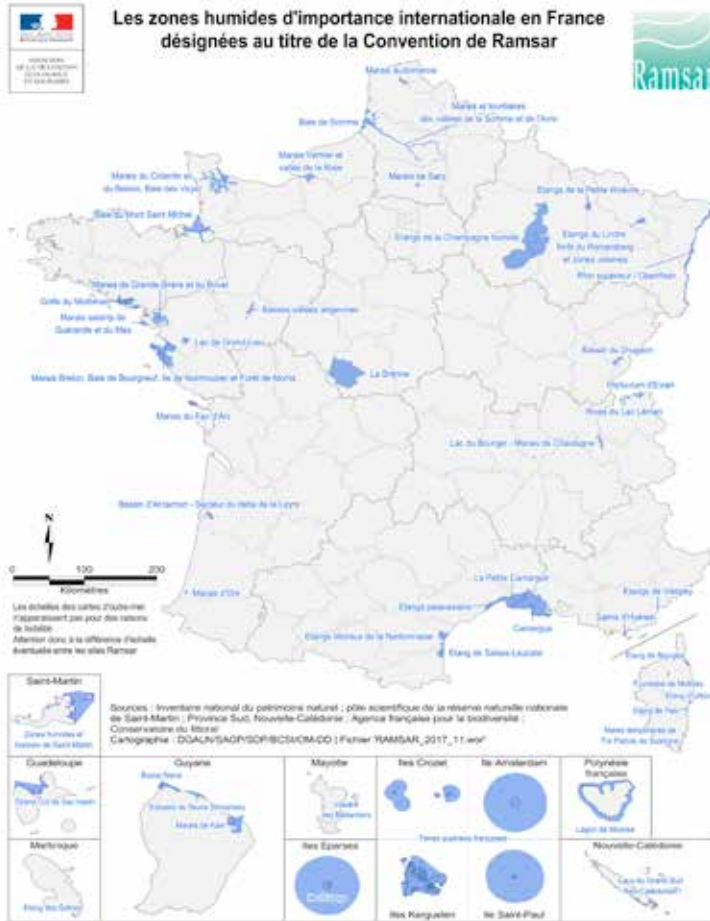
Améliore la notoriété et l'appropriation du territoire par les habitants

La convention de Ramsar permet une reconnaissance de la valeur du patrimoine paysager, écologique et culturel.



Les sites Ramsar

Sur 170 pays signataires, on dénombre plus de 2300 sites Ramsar qui couvrent 2,2 millions de kilomètres carrés. La France a ratifié la convention Ramsar en 1986. Avec les départements outre-mer, elle possède en juin 2018, 48 sites labellisés pour leur patrimoine écologique exceptionnel.



Dates clés de la candidature Ramsar en Scarpe Escaut :

Mai 2017 : Demande officielle au Préfet d'initiation d'un dossier de candidature.

Septembre 2017 : Avis favorable du conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France.

Février 2018 : 1er comité de pilotage Ramsar, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est officiellement désigné comme organisme coordinateur.

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

357, rue Notre Dame d'Amour
BP 80055
59731 Saint-Amand-les-Eaux Cedex
contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

